

Bilan d'activités 2022

CONTEXTE

Sur cette année 2022, **le contexte politique et social a continué sur les tendances évoquées pour 2020 et 2021** : toujours plus de velléités de surveillance, que ce soit pour des raisons politiques ou économiques. Dans le cadre des deux élections de l'année, les candidat·es ont pour beaucoup vu la surveillance comme un outil de campagne efficace, basculant toujours plus dans un solutionnisme technologique autoritaire, opportuniste et surtout dangereux pour nos droits et libertés. Les industries de la surveillance, quant à elles, sont entrées en 2022 dans la dernière ligne droite de leur lobbying en vue des Jeux Olympiques de 2024, perçu comme une vitrine de leur business « innovant »¹.

Voici ce que nous écrivions en introduction d'un article publié en février 2022 et concernant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron² : « *Détailler le nombre impressionnant de textes législatifs ou réglementaires qui leurs sont dus et qui ont accentué la censure et la surveillance est un exercice sinistre. Il est néanmoins révélateur du monde fantasmé par les personnes au pouvoir et dans lequel elles veulent nous précipiter : un État et une police tout-puissants, ivres du pouvoir que leur promettent les nouvelles technologies, se plaçant au-dessus de la justice et de la contestation populaire et travaillant main dans la main avec une poignée d'entreprises sécuritaires pour surveiller et censurer tout et tout le temps.* ». Quasiment un an plus tard, ceci nous semble encore plus vrai...

Au sein de cette **grande tendance vers toujours plus de politiques sécuritaires et toujours plus de solutionnisme technologique**, on a pu voir notamment un fort **développement de la reconnaissance faciale**. Celle-ci est souvent proposée via des outils qui semblent anodins pour mieux la faire accepter par tout un chacun, et ce malgré les avertissements de nombreuses organisations au niveau européen dans le cadre des discussions sur le règlement européen sur l'intelligence artificielle. De même, **la vidéosurveillance automatisée s'est déployée** toujours plus sur notre territoire, malgré son illégalité.

Ce contexte a donc **exigé qu'une attention plus forte soit portée aux questions de surveillance**, nous laissant moins de temps pour d'autres champ de lutte centraux pour l'association, telles que les questions de censure, de données personnelles ou de neutralité du Net (bien qu'au fond tous ces sujets soient très liés).

1 Voir notamment notre article : <https://www.laquadrature.net/2022/11/29/paris-2024-les-olympiades-securitaires-du-gouvernement/>

2 Voir ici : <https://www.laquadrature.net/2022/02/03/emmanuel-macron-cinq-annees-de-surveillance-et-de-censure/>

AVANCÉES PAR RAPPORT À NOS OBJECTIFS

Axe majeur de l'année : la surveillance policière

Cette année encore **les questions de surveillance ont été au cœur des enjeux politiques** qui nous concernent et de notre action, qu'il s'agisse de la vidéosurveillance automatisée qui se déploie sur tout le territoire, de la reconnaissance faciale qui se développe et est de plus en plus utilisée par les forces de l'ordre, du fichage massif de la population ou de la surveillance généralisée en ligne.

La vidéosurveillance automatisée (ou algorithmique), qui désigne des dispositifs de vidéosurveillance auxquels sont associés des traitements algorithmiques permettant une analyse automatique, en temps réel et en continu des images captées par les caméras, se déploie un peu partout en France depuis quelques années. Elle est utilisée pour la détection de comportements considérés comme « suspects » et est fortement mise en avant par ses promoteurices en tant que dispositif « intelligent » permettant une surveillance plus efficace et donc porteuse de sécurité. **Son déploiement étant particulièrement opaque**, il reste difficile de savoir de manière exhaustive où elle est mise en œuvre. Cependant, nos recherches dans le cadre de notre initiative Technopolice ont par exemple documenté son utilisation à Nîmes, Marseille, Suresnes ou encore par la RATP en région parisienne. Le déploiement de ces dispositifs, qui s'est souvent fait par le biais d'expérimentations illégales mais que la CNIL cherche à encadrer depuis le début de l'année, représente pour nous **un changement d'échelle inquiétant dans la surveillance de l'espace public**. Celui-ci entraîne selon nous non seulement une mise en données toujours plus importante de nos comportements et de notre vie quotidienne, mais aussi une systématisation de la criminalisation de certains comportements (maraudage, mendicité, réunions statiques...), en plus de mettre les forces de l'ordre encore plus à distance des populations. De plus, ce passage à l'échelle en terme de vidéosurveillance se fait alors même que l'efficacité de la vidéosurveillance classique n'a jamais été prouvée (les rares études sur le sujet montrent plutôt le contraire), et pour un coût toujours plus grand pour la collectivité. Durant cette année, nous avons donc poursuivi la documentation de cette nouvelle forme de surveillance, et nous l'avons analysé sur le plan juridique, tout en poursuivant les recours lancés contre certains de ces dispositifs. **Notre constat est clair : ces systèmes sont actuellement illégaux**. En effet, les données captées par ces dispositifs de VSA relèvent d'une catégorie précise de données sensibles, les données « biométriques ». Ceci implique qu'elles ne doivent être traitées qu'en cas de « nécessité absolue ». Or celle-ci n'est jamais démontrée dans les faits³.

Pourtant, tant les pouvoirs publics français que la CNIL ou la Commission Européenne poussent au développement de la VSA, certes « encadrée », notamment pour le potentiel économique qu'elle représente. Pour nous, il est urgent de protéger le droit actuel, qui interdit cette VSA, et de faire obstacle aux textes de loi qui voudraient légaliser ces pratiques de surveillance abusives.

Cette vidéosurveillance automatisée s'accompagne de plus en plus souvent de l'utilisation de la **reconnaissance faciale**, l'une des applications de la « vision assistée par ordinateur ». C'est par l'intermédiaire d'**un contentieux contre le fichier TAJ** (pour « traitement des antécédents judiciaires », fichier relatif aux enquêtes judiciaires et administratives, fusion du STIC, fichier de police, et du JUDEX, fichier de gendarmerie) que nous nous sommes penché·es sur la reconnaissance faciale, technologie actuellement utilisée plus d'un millier de fois par jour par les forces de l'ordre. Et là encore **notre analyse nous a convaincu·es que cette utilisation de la reconnaissance faciale se fait au mépris du droit actuellement existant**. Les arguments et le

³ Pour plus de détails, se reporter à notre article : <https://www.laquadrature.net/2022/04/07/en-quoi-la-videosurveillance-algorithmique-est-elle-illegale/>

raisonnement juridique sont les même que pour la VSA, mais pour le moment les juridictions n'ont pas voulu l'entendre. Le Conseil d'État notamment, devant lequel nous attaquions l'utilisation de la reconnaissance faciale dans le TAJ, a reconnu les abus mais a justifié le recours à la reconnaissance faciale par le fait que le TAJ était devenu un fichier tentaculaire⁴. Une surveillance de masse (le fichage généralisé) rend pour lui nécessaire une autre surveillance de masse (la reconnaissance faciale généralisée)...

Dans le même esprit nous avons donc continué nos travaux et réflexions sur le **fichage**⁵, ainsi que nos actions juridiques pour **tenter de limiter la collecte et le traitement de données à des fin de fichage policier**, mais aussi nos actions contre la **conservation généralisée des données de connexion**, via la poursuite de notre contentieux « phare » contre la Hadopi. Sur cette question, la Cour de justice européenne a quatre fois déclaré, entre 2014 et 2022, que la loi française qui oblige les hébergeurs et fournisseurs d'accès internet à conserver un an les données de connexion de leurs utilisateurices est contraire au droit européen. Mais le Conseil d'État a refusé de prendre cet avis en compte et a rejeté notre contentieux sur ce sujet. Nous tentons donc maintenant de revenir à la charge via l'affaire Hadopi (puisque pour fonctionner la Hadopi a besoin de cette conservation généralisée des données de connexion), pour laquelle nous avons eu une audience devant la CJUE en juillet. Nous attendons maintenant la décision de la CJUE⁶.

Toujours sur les questions de surveillance, celle du chiffrement prend de plus en plus d'ampleur. Durant cette année, nous avons travaillé avec EDRi à un « position paper » sur le chiffrement⁷, qui se concentre sur la manière dont les États tentent de contourner ou de réduire le droit au chiffrement. Nous travaillons aussi sur ce sujet à travers la question de la criminalisation de l'usage des outils de chiffrement, travail que nous allons poursuivre et amplifier en 2023.

Enfin, nous avons produit, dans le cadre d'un partenariat avec l'ECNL (European center for not-for-profit law), un rapport sur l'impact des mesures de surveillance mises en place pendant la pandémie de Covid-19 sur les activistes et la société civile en France qui a servi à un rapport plus global de l'ECNL⁸.

Publications sur le site de La Quadrature du Net

* 21 janvier : <https://www.laquadrature.net/2022/01/21/les-drones-policiers-autorises-par-le-conseil-constitutionnel/>

* 25 janvier : <https://www.laquadrature.net/2022/01/25/nen-deplaise-a-la-technopolice-les-drones-de-la-police-municipale-sont-toujours-illegaux/>

* 27 janvier : <https://www.laquadrature.net/2022/01/27/pistage-dans-le-cyberespace/>

* 3 février : <https://www.laquadrature.net/2022/02/03/emmanuel-macron-cinq-annees-de-surveillance-et-de-censure/>

* 15 février : <https://www.laquadrature.net/2022/02/15/donnees-de-connexion-recours-devant-le-conseil-constitutionnel/>

* 25 février : <https://www.laquadrature.net/2022/02/25/donnees-de-connexion-une-victoire-en-retard/>

* 23 mars : <https://www.laquadrature.net/2022/03/23/quest-ce-que-la-videosurveillance-algorithmique/>

4 <https://www.laquadrature.net/2022/05/03/le-conseil-detat-sauve-la-reconnaissance-faciale-du-fichier-taj/>

5 <https://www.laquadrature.net/2022/09/07/classer-pour-dominer-petite-histoire-critique-du-fichage-en-france/>

6 <https://www.laquadrature.net/2022/07/05/hadopi-cjue-2022/>

7 <https://edri.org/our-work/breaking-encryption-will-doom-our-freedoms-and-rights/>

8 <https://ecnل.org/publications/under-surveillance-misuse-technologies-emergency-responses>

- * 1 avril : <https://www.laquadrature.net/2022/04/01/pourquoi-sopposer-a-la-videosurveillance-algorithmique/>
- * 7 avril : <https://www.laquadrature.net/2022/04/07/en-quoi-la-videosurveillance-algorithmique-est-elle-illegale/>
- * 3 mai : <https://www.laquadrature.net/2022/05/03/le-conseil-detat-sauve-la-reconnaissance-faciale-du-fichier-taj/>
- * 24 mai : <https://www.laquadrature.net/2022/05/24/plainte-collective-contre-la-technopolice/>
- * 13 juin : <https://www.laquadrature.net/2022/06/13/a-putanges-le-lac-comme-ailleurs-la-videosurveillance-se-propage/>
- * 5 juillet : <https://www.laquadrature.net/2022/07/05/hadopi-cjue-2022/>
- * 29 juillet : <https://www.laquadrature.net/2022/07/29/generalisation-de-la-censure-automatisee-le-conseil-constitutionnel-est-saisi/>
- * 23 août : <https://www.laquadrature.net/2022/08/23/festival-technopolice-marseille/>
- * 5 septembre : <https://www.laquadrature.net/2022/09/05/financement-regional-de-drones-policiers-lile-de-france-dans-lembarras/>
- * 7 septembre : <https://www.laquadrature.net/2022/09/07/classer-pour-dominer-petite-histoire-critique-du-fichage-en-france/>
- * 14 septembre : <https://www.laquadrature.net/2022/09/14/j-10-avant-le-depot-de-la-plainte-collective-contre-la-technopolice/>
- * 16 septembre : <https://www.laquadrature.net/2022/09/16/guide-pour-lutter-contre-la-videosurveillance/>
- * 26 septembre : <https://www.laquadrature.net/2022/09/26/15-248-personnes-portent-plainte-contre-la-technopolice/>
- * 11 octobre : <https://www.laquadrature.net/2022/10/11/face-a-la-justice-la-mairie-de-marseille-defend-la-videosurveillance-algorithmique/>
- * 28 octobre : <https://www.laquadrature.net/2022/10/28/examen-de-la-lopmi-refusons-les-policiers-programmes/>
- * 29 novembre : <https://www.laquadrature.net/2022/11/29/paris-2024-les-olympiades-securitaires-du-gouvernement/>
- * 2 décembre : <https://www.laquadrature.net/2022/12/02/mobilisation-etudiante-contre-testwe-lentreprise-qui-veut-technopoliser-luniversite/>
- * 16 décembre : <https://www.laquadrature.net/2022/12/16/surveillance-algorithmique-des-examens-testwe-ne-passera-pas-lhiver/>

Publications spécifiques au site Technopolice

- * 1^{er} avril : <https://technopolice.fr/blog/les-cameras-anti-pollution-du-printemps-marseillais/>
- * 2 avril : <https://technopolice.fr/blog/la-videosurveillance-a-marseille/>
- * 2 avril : <https://technopolice.fr/blog/dementi-du-1er-avril/>
- * 13 avril : <https://technopolice.fr/blog/cartopartie-et-rencontre/>
- * 17 mai : <https://technopolice.fr/blog/occitanie-sous-surveillance/>
- * 14 septembre : <https://technopolice.fr/blog/journee-contre-la-technopolice-a-forcalquier-le-8-octobre/>
- * 9 novembre : <https://technopolice.fr/blog/reunion-publique-le-18-novembre-a-grabels-pres-de-montpellier-contre-la-videosurveillance/>
- * 30 novembre : <https://technopolice.fr/blog/loi-lopmi-surveiller-et-punir/>
- * 15 décembre : <https://technopolice.fr/blog/contre-la-technopolice-passons-a-loffensive/>

Un nouvel axe de travail : les algorithmes de contrôle dans les politiques sociales

Cette année 2022 a été l'occasion pour nous de commencer à travailler sur un nouveau thème, celui des **algorithmes de contrôle** utilisés pour contrôler les ayants-droit de l'aide sociale. Fin 2021, nous avons été alerté·es par des collectifs de précaires et syndicats de personnes privées d'emploi sur les politiques de contrôle d'administrations telles que la CAF ou Pôle Emploi. Nous avons passé l'année 2022 à **documenter ces algorithmes**, et notamment celui de la CAF, qui est le plus ancien et sert actuellement de modèle au développement d'algorithme du même type ailleurs. **Ce travail de documentation n'en est qu'à ses débuts et affronte pas mal d'obstacles, ces algorithmes baignant dans une opacité entretenue.** Mais ce travail nous a déjà permis de publier quelques analyses sur le sujet⁹, et aussi de nouer des **liens et partenariats** avec diverses autres structures travaillant sur des sujets proches : le collectif Stop Contrôles, qui regroupe des structures de soutien aux précaires ; Le Mouton Numérique, qui s'intéresse aux questions de dématérialisation dans les services publics ; ou encore Changer de Cap, qui travaille sur le fonctionnement de la CAF.

Par le biais de l'étude de cet algorithme de contrôle de la CAF, qui chaque mois note les allocataires en leur attribuant un « score de risque » d'être fraudeur·euse, **nous avons mis en évidence ce qui selon nous constitue une politique voulue mais non assumée de harcèlement et de discrimination des plus précaires.** Nous développons petit à petit notre expertise sur le sujet. Nous travaillons particulièrement à démonter les argumentations utilisées en faveur de ces algorithmes - qu'il s'agisse de mettre en avant la soit-disant neutralité de ces outils ou de masquer derrière la rationalité des chiffres et des statistiques des politiques iniques et discriminantes. L'enjeu est également de **lutter contre la mise à nu numérique provoquée par ces algorithmes qui notent en permanence les bénéficiaires de prestations sociales**, en se basant sur une collecte toujours plus importante de données personnelles mais aussi l'interconnexion entre les fichiers d'un nombre toujours plus grand d'administrations (CAF, Pôle Emploi, impôts...).

Publications sur le site de La Quadrature du Net

* 18 février : <https://www.laquadrature.net/2022/02/18/ia-et-reforme-de-letat-vers-des-bureaucraties-sans-humains/>

* 6 avril : <https://www.laquadrature.net/2022/04/06/controles-discriminatoires-nous-demandons-le-demantelement-des-pratiques-illegales-des-caf/>

* 19 octobre : <https://www.laquadrature.net/2022/10/19/caf-le-numerique-au-service-de-lexclusion-et-du-harcelement-des-plus-precaires/>

* 23 décembre : <https://www.laquadrature.net/2022/12/23/notation-des-allocataires-febrile-la-caf-senferme-dans-lopacite/>

Quelques sujets moins investis cette année

Cette année, à la fois à cause du contexte et des ressources disponibles, nous nous sommes moins investi·es dans certains sujets pourtant historiquement très présents dans notre travail. Nous les gardons cependant tous·tes à l'œil et continuons dans tous les cas un travail de veille, souvent en partenariat avec d'autres structures, telles que le réseau européen EDRi ou la Fédération FFDN qui regroupe les fournisseurs d'accès internet associatifs francophones.

9 Voir notamment : <https://www.laquadrature.net/2022/10/19/caf-le-numerique-au-service-de-lexclusion-et-du-harcelement-des-plus-precaires/> et <https://www.laquadrature.net/2022/12/23/notation-des-allocataires-febrile-la-caf-senferme-dans-lopacite/>

Entre 2019 et 2021, aux cotés de nos alliés européens, nous avons mené campagne contre le **règlement de « censure terroriste »**. Poussé par l'Allemagne et la France, ce texte affichait l'objectif de la lutte contre le terrorisme pour **imposer un régime de censure administrative à l'ensemble des acteurs du Web**, y compris les petites infrastructures qui construisent l'internet décentralisé. Adopté rapidement, malgré l'opposition de nombreuses associations, le contenu du règlement devait être transposé courant 2022 dans le droit français. Nous avons donc poursuivi notre mobilisation contre cette proposition de loi concernant la « diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne », par des actions de plaidoyer à destination de la commission des lois de l'Assemblée nationale puis à destination de l'ensemble des élu·es. Malgré nos efforts, et bien que ce règlement européen et cette transposition nationale aillent à l'encontre de la jurisprudence du Conseil Constitutionnel, le texte a été adopté en juillet 2022. Sur ces questions de censure, nous avons aussi suivi, par l'intermédiaire de EDRI, les **discussions européennes sur le « Digital Services Act » et sur la « Child sexual abuse regulation »**, tous deux encore en discussion à cette heure.

Sur la question des réseaux, nous avons opté cette année pour une **approche d'information et de sensibilisation**, n'ayant actuellement pas les ressources nécessaires pour suivre les différents textes européens qui touchent à ces questions. Nous tentons de suivre les discussions par le biais de la Fédération des fournisseurs d'accès associatifs français (FFDN), et nous avons produit deux articles que nous avons voulu le plus pédagogiques possibles sur la question des coupures internet et du rétablissement des connexions en cas de crise. Ce travail est toujours en cours, un troisième volet est en préparation¹⁰.

Sur la question des données personnelles, sujet auquel nous touchons plus ou moins directement dès qu'il s'agit de surveillance, nous avons aussi tenté de nous pencher plus en détail sur la question des données de santé. Nous avons notamment produit une **analyse sur le service « Mon espace santé »** lancé en début d'année¹¹. Mais ce sujet, crucial, est assez vaste et pointu, nous manquons encore de ressources pour travailler dessus autant que nous souhaiterions. Nous sommes cependant en contact avec Interhop, un collectif qui s'est monté spécifiquement sur ces questions.

Nous n'avons pas eu cette année de nouvelles majeures concernant l'instruction de **nos plaintes contre Facebook, Microsoft et Apple**, ces affaires sont toujours en cours devant l'autorité de protection des données irlandaise et nous avons eu quelques contacts avec la CNIL à ce sujet.

Publications sur le site de La Quadrature du Net

* 8 février : <https://www.laquadrature.net/2022/02/08/les-deputes-doivent-refuser-la-censure-sans-juge-en-une-heure/>

* 16 février : <https://www.laquadrature.net/2022/02/16/pourquoi-il-faut-soutenir-nantes-revoltee/>

* 25 mars : <https://www.laquadrature.net/2022/03/25/pourquoi-sopposer-a-la-creation-de-mon-espace-sante/>

* 21 avril : <https://www.laquadrature.net/2022/04/21/survivre-a-une-coupure-dinternet/>

* 6 mai : <https://www.laquadrature.net/2022/05/06/retablir-les-connexions/>

* 20 mai : <https://www.laquadrature.net/2022/05/20/revision-du-reglement-eidas/>

10 Voir <https://www.laquadrature.net/2022/04/21/survivre-a-une-coupure-dinternet/> et <https://www.laquadrature.net/2022/05/06/retablir-les-connexions/>

11 <https://www.laquadrature.net/2022/03/25/pourquoi-sopposer-a-la-creation-de-mon-espace-sante/>

ANALYSE DE NOS ACTIONS / MODE OPÉRATOIRE

Recours et actions juridiques

Cette année encore, notre action juridique a été dense, sur différents plans. Nous avons lancé en mai une campagne pour une **action collective contre la vidéosurveillance automatisée, le fichage de masse et la reconnaissance faciale, ainsi que la vidéosurveillance**. Dans un contexte d'abandon des politiques publiques pour lutter contre les inégalités ou la pauvreté, les dispositifs sécuritaires et répressifs apparaissent de plus en plus comme la réponse unique et monotone donnée à toutes les questions sociales. La surveillance est sans doute la manière la plus paresseuse et la moins durable de construire une société. **Il existe pourtant bel et bien une volonté systématique, de la part de l'État, d'encourager la surveillance généralisée**, au moyen de subventions, de consignes données aux préfets et à la hiérarchie policière, et par l'instauration d'un climat politique constamment répressif. C'est donc en attaquant directement le ministre de l'intérieur que nous sommes passés à l'offensive contre la technoplice, en demandant à la CNIL de mettre fin aux caméras innombrables, aux logiciels de vidéosurveillance automatisée, à la reconnaissance faciale et aux méga-fichiers de citoyen·nes.

Cette campagne, qui a donné lieu à de nombreuses publications sur notre site et diverses actions de terrain (sur lesquelles nous reviendrons plus bas), s'est achevée en septembre par le **dépôt devant la CNIL de ces plaintes collectives contre le ministère de l'Intérieur, signée par plus de 15000 personnes**¹².

Sur le plan des contentieux, nous avons subi **quelques défaites** cette année, plusieurs de nos contentieux en cours ayant été rejetés. C'est le cas notamment de nos recours sur la question de la **conservation des données de connexion**, sur celle de la **surveillance des réseaux sociaux** par les services fiscaux à des fins de lutte contre la fraude, ou encore de notre affaire contre le **fichier TAJ** (traitement des antécédents judiciaires). Nous avons encore plusieurs **dossiers en cours**, les délais de traitement étant toujours longs. Nous attendons notamment la décision de la Cour de justice de l'Union européenne suite à notre audience de début juillet dans l'affaire qui nous oppose à la **Hadopi**. Nous avons aussi des contentieux en cours contre la **vidéosurveillance automatisée à Marseille et à Moirans** ou contre les **micros de surveillance à Orléans**. Enfin, nous avons terminé l'année avec **une (petite) victoire** : nous étions intervenus en soutien à des étudiant·es de Paris 8 qui contestaient devant la justice l'utilisation par l'institut d'études à distance de leur université d'un logiciel nommé Testwe, pour la **surveillance des examens à distance**. Nous avons fait une analyse poussée de ce logiciel, qui s'est avéré très intrusif, déshumanisant et discriminatoire en plus d'être très clairement illégal, c'est pourquoi nous avons souhaité soutenir ce collectif d'étudiant·es. L'affaire a été jugée en procédure d'urgence par le tribunal administratif de Montreuil, et celui-ci a estimé qu'il y avait un doute sérieux sur la proportionnalité de cet outil. Il a donc suspendu l'utilisation du logiciel, en attendant que le fond de l'affaire soit jugé¹³.

Liste des contentieux en cours en 2022

* **Recours contre la Hadopi** devant le Conseil d'État, QPJ (question préjudicielle) déposée en août 2019 => transmise à la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne) en juin 2021 ; audience

12 <https://www.laquadrature.net/2022/09/26/15-248-personnes-portent-plainte-contre-la-technoplice/>

13 <https://www.laquadrature.net/2022/12/02/mobilisation-etudiante-contre-testwe-lentreprise-qui-veut-technopoliser-luniversite/> et <https://www.laquadrature.net/2022/12/16/surveillance-algorithmique-des-examens-testwe-ne-passera-pas-lhiver/>

devant la CJUE en juillet 2022, conclusions de l'avocat général en octobre 2022 => nouvelle audience les 15 et 16 mai 2023 ;

* **Recours contre la VSA à Marseille** : RPC (recours en plein contentieux) devant le TA (tribunal administratif) de Marseille, déposé en décembre 2021, instruction close, l'audience publique ne devrait plus tarder ;

* **Recours contre les capteurs sonores à Orléans** devant le TA (tribunal administratif) d'Orléans, déposé en décembre 2021, la défense de la ville est d'assez mauvaise foi¹⁴ ;

* **Recours contre la vidéosurveillance à Moirans** devant le TA (tribunal administratif) de Grenoble, déposé en février 2021 ;

* **Recours en annulation contre la VSA à Moirans** devant le TA (tribunal administratif) de Grenoble, déposé en août 2021 ;

* **Recours sur le manuel d'utilisation de Briefcam** devant le TA (tribunal administratif) de Grenoble, déposé en août 2021 ;

* **Recours en abrogation contre la VSA à Moirans** devant le Conseil d'État, affaire débutée en septembre 2021 ;

* **Recours au fond contre le logiciel Testwe à Paris 8**, déposé en décembre 2022 devant le TA de Montreuil.

Liste des contentieux achevés en 2022

* **Recours devant le Conseil Constitutionnel contre les drones de police nationale et municipale** dans le PJJ (projet de loi) responsabilité pénale et sécurité intérieure => contentieux achevé en janvier 2022 avec une censure des drones de police municipale mais une conformité des drones de police nationale ;

* **Recours au tribunal administratif de Paris contre les drones en manifestation**, audience le 14 juin 2022 et décision du TA le 28 juin 2022 => annulation de la décision attaquée ;

* **Recours contre les drones de la région Ile-de-France devant le TA de Montreuil** => en attente de l'audience publique (le TA nous a indiqué être surchargé) ;

* **Recours contre l'article L34-1 du Code des postes et des communications électroniques devant le Conseil constitutionnel** : intervention déposée en janvier 2022 dans le cadre d'une QPC posée par la Cour de cassation contre l'ancienne version de l'article, audience et décision en février 2022 => censure d'une partie de l'obligation de conservation généralisée et indifférenciée des données de connexion dans l'ancienne version, mais la version actuelle de l'article est toujours en vigueur ;

* **Recours contre la reconnaissance faciale dans le TAJ** (traitement des antécédents judiciaires) devant le Conseil d'État, déposé en août 2020 ; rejet de notre recours en mars 2022 ;

* **Recours contre la surveillance des réseaux sociaux** prévue par la loi de finances 2020 devant le Conseil d'État, déposé en avril 2021 ; rejets de notre recours en juillet 2022 ;

* **Recours contre Encrochat** : QPC devant le Conseil constitutionnel déposé en février 2022 ; décision de conformité en avril 2022 ;

* **Recours en référé-suspension contre le logiciel Testwe à Paris 8**, déposé en décembre 2022 ; ordonnance de suspension de la décision attaquée.

14 <https://www.laquadrature.net/2023/01/12/surveillance-sonore-orleans-baratine-la-justice/>

Ces actions juridiques restent pour nous un outil majeur, pour lequel nous avons acquis non seulement une certaine crédibilité mais surtout une expertise solide. Mais elles ne peuvent réellement servir que si elles s'accompagnent d'actions de sensibilisation.

Couverture médiatique

Avec un total de 183 mentions recensées dans la presse, on peut noter une nette différence avec 2021, où nous avons eu 273 entretiens et mentions dans la presse, essentiellement sur la RF et la vidéosurveillance (59 mentions), le passe sanitaire et les données de santé (49 mentions), la loi sécurité globale et les drones policiers (40 mentions). Cela peut s'expliquer à la fois par des actualités différentes mais aussi par le fait que notre veille a été peut-être moins active cette année.

Mentions dans la presse

(chiffres non-exhaustifs)

- * Drones policiers : 10 mentions
- * DataJust : 4 mentions
- * Technopolice, vidéosurveillance, VSA : 24 mentions
- * Technopolice, reconnaissance faciale et intelligence artificielle : 12 mentions
- * Surveillance examens Paris 8 : 4 mentions
- * Divers surveillance : 10 mentions
- * Surveillance réseaux sociaux par le fisc : 9 mentions
- * Surveillance et censure/règlement anti-terroriste : 6 mentions
- * Divers : 32 mentions
- * Données personnelles : 17 mentions
- * Conservation des données de connexion : 10 mentions
- * Neutralité du Net : 4 mentions
- * Identité numérique : 3 mentions
- * Plainte collective contre la Technopolice : 20 mentions
- * Publication livre « Internet et Libertés » : 3 mentions
- * Algorithmes et contrôle social : 7 mentions
- * Mastodon : 3 mentions
- * Lopmi : 5 mentions

Campagnes, rencontres et partenariats

Sur le volet sensibilisation, au-delà des interventions dans les médias et en conférences, nous avons cette année inauguré un nouveau type d'action : nous avons en effet co-organisé avec l'aide de notre groupe bénévole de Technopolice Marseille **un festival militant autour des questions de surveillance**¹⁵. Ces trois jours ont été l'occasion de projections de films, de débats et de rencontres, avec notamment la venue de partenaires européens tels que la Share Foundation venus de Serbie ou Technopolice Belgique. Plusieurs centaines de personnes sont venues aux projections, rencontrer les réalisatrices et débattre avec les chercheuses et militantes que nous avons convié, le tout à l'initiative de ce groupe très actif de militant·es marseillais·es qui lutte avec nous contre la Technopolice. C'est aussi lors de ce festival que nous avons officiellement déposés nos plaintes collectives contre le ministère de l'intérieur dont il était question plus haut.

Toujours dans le cadre de nos actions de terrain, nous avons aussi expérimenté cette année le concept de « **caravane Technopolice** » : une dizaine de membres et salariées de La Quadrature du

15 <https://www.laquadrature.net/2022/08/23/festival-technopolice-marseille/>

Net sont parti·es pendant une semaine dans les grandes villes du Nord de la France pour aller à la rencontre des habitant·es mobilisé·es contre la surveillance de leurs territoires. Lille, Calais, Roubaix... ce fut l'occasion de nombreuses rencontres, de débats très riches, et cela permettra peut-être à des groupes locaux Technoplice de voir le jour dans le futur. Contre la vidéosurveillance, nous avons aussi organisé plusieurs **cartoparties**, moments militants et festifs destinés à cartographier les caméras d'un quartier ou d'une zone. L'une de ces cartoparties a été organisée dans le cadre du festival marseillais, les autres ont eu lieu à Paris et Forcalquier. C'est pour nous un **moyen à la fois ludique et pédagogique de sensibiliser les gens à la surveillance** permanente exercée par ces caméras que l'on ne voit plus à force de les avoir dans son environnement, mais c'est aussi parfois un moyen de documenter des caméras nouvelles, ces systèmes de surveillance n'étant pas toujours visibilisés et baignant dans une opacité certaine.

Cette question de la vidéosurveillance et des luttes locales contre son installation ou son maintien nous ont aussi poussé à produire un **guide pédagogique contre la vidéosurveillance**¹⁶, afin de partager notre expérience et notre expertise sur le sujet à toute personne ou tout collectif qui souhaiterait agir.

Dans le cadre de la lutte contre la surveillance **nous avons amplifié ou noué divers liens et partenariats**, en premier lieux avec les quelques groupes locaux Technoplice existants : celui de Marseille bien sûr, dynamique et créatif, avec qui nous luttons contre la surveillance toujours plus grande mise en place par les municipalités successives. Mais aussi les groupes émergents à Montpellier, Forcalquier, Bruxelles... et bientôt Paris.

Rapide bilan des activités du groupe Technoplice Marseille

- Nous avons rédigé un livret-guide qui explique le système de vidéosurveillance et la VSA utilisée à Marseille, à destination d'un public large et publié sur le site Technoplice.fr¹⁷. Ce guide est réimprimé régulièrement et distribué dans tous les événements où nous participons à Marseille.
- Le point fort de l'année pour notre groupe a été notre envie de faire le premier festival de films, débats et rencontre Technoplice à Marseille¹⁸. Nous avons organisé et avec l'aide de Paris avons pu réaliser ce festival, dans le cadre duquel il y a eu, durant trois jours :
 - des projections de films autour de la vidéosurveillance, suivies de débats,
 - une promenade cartographique dans la ville,
 - une exposition des visuels de notre campagne dans une librairie marseillaise avec une sélection de livres sur le sujet pendant tout le mois du festival,
 - une rencontre inter-collectifs Technoplice,
 - une ouverture vers l'étranger avec nos ami·es de la Share Foundation autour de leur récente campagne contre la vidéosurveillance à Belgrade : hijade.cameras.Nous aimerions renouveler cette expérience tous les ans, à Marseille ou ailleurs.
- Nous sommes également intervenu·es à Marseille de différentes manières, avec notamment :
 - une conférence autour de la Technoplice à l'Université populaire de Marseille,

16 <https://www.laquadrature.net/2022/09/16/guide-pour-lutter-contre-la-videosurveillance/>

17 <https://technoplice.fr/blog/la-videosurveillance-a-marseille/>

18 <https://technoplice.fr/festival/>

- un article sur la Technopolice dans Sang d'encre¹⁹ (numéro 11 octobre 2022), une revue d'information et d'expression collective qui aborde des questions liées à la santé et aux modes de vie précaires, distribuée gratuitement et lue dans les prisons et dans les milieux précaires,
 - Des promenades cartographiques des caméras de la ville dans le cadre de divers événements en lien avec d'autres associations,
 - Des liens noués avec les collectifs locaux d'autres luttes, tels que le collectif contre la gentrification de Marseille en priorité cette année.
-

Nous avons aussi entamé un partenariat avec des étudiant·es du master info-comm de l'université de Nanterre, qui travaillent actuellement à mettre en forme d'une manière pédagogique et parlante une **visualisation des données récoltées par l'initiative Technopolice sur la massification des dispositifs de surveillance dans nos villes**. Cet outil sera disponible courant 2023, et nous espérons bien en faire un outil majeur de notre sensibilisation aux questions de surveillance. Enfin, nous avons intégré un réseau international qui travaille sur les liens entre surveillance, violences policières et racisme, le **programme Justice, Equity and Technologie Table (JETT)**, avec lequel nous avons participé à l'automne à une rencontre intitulée « Colours of surveillance ». Et nous avons noué des relations avec le collectif Saccage 2024 qui lutte contre les Jeux olympiques de Paris en 2024, sur la thématique de la surveillance de ces JO.

Au-delà des questions de surveillance nous avons poursuivi ou entamé des partenariats avec de nombreuses organisations : nous avons poursuivi notre travail au sein de l'OLN (**Observatoire des libertés et du numérique**) et développé nos liens avec le SAF (**Syndicat des avocats de France**), au congrès annuel duquel nous avons participé, le SM (**syndicat de la magistrature**) et le SNJ (**Syndicat national des journalistes**). Nous avons renforcé nos liens avec l'association **Le Mouton numérique**, dans le cadre d'abord d'une conférence sur Starlink co-organisée à la Cité des sciences à Paris, puis dans le cadre d'une réflexion commune sur la dématérialisation et les algorithmes dans les administrations et services publics. Sur ce sujet des algorithmes et du contrôle social, nous avons aussi noué des partenariats avec les **collectifs Changer de Cap et Stop Contrôles**. Sur les questions de fichage, nous avons co-publié un guide juridique sur le fichage des étrangers avec le **GISTI**. Nous avons aussi poursuivi notre implication (légère) au sein de la **Coalition Libertés Associatives**, avec notamment la finalisation d'un travail bibliographique sur l'autodéfense numérique et juridique (assuré par un ancien membre de La Quadrature du Net). Enfin, au niveau européen, nous avons renforcé nos liens avec le réseau **EDRi** dont nous sommes membres, travaillant avec elleux sur la biométrie et l'IA notamment, mais aussi sur le chiffrement (comme cité plus haut). Sur les questions de biométrie, nous avons participé ponctuellement au groupe de travail hebdomadaire de EDRi, qui travaille notamment sur le règlement sur l'intelligence artificielle. Nous avons régulièrement tenu le groupe au courant de ce qui se passe en France (notamment sur la loi JO, avec la production d'un document sur la reconnaissance faciale et la VSA en France) et nous avons participé à une courte session de plaidoyer à Bruxelles.

Nous avons participé à de nombreuses rencontres : camp d'été d'Ecran total, summer school de la Share Foundation, séminaire annuel de la Fondation Un monde par tous, JDLL (journées du logiciel libre à Lyon), Privacy Camp, événements numériques Hope et Scale (USA), Hadra Trance Festival, journée contre la Technopolice à Forcalquier...

Nous sommes aussi intervenus dans diverses universités, par exemple à Science-Po Paris sur la surveillance, à l'université de Créteil sur le livre « Internet et libertés », ou à l'université de Sceaux sur le militantisme juridique.

19 <https://sangdencre.nouvelleaube.org/>

Décideurs politiques

Face aux décideureuses politiques, c'est aussi sur la question de la surveillance que nous avons été les plus présent·es. **Nous avons notamment été auditionné·es par les parlementaires** sur les questions de reconnaissance faciale, sur la vidéosurveillance automatisée ainsi que dans le cadre du Projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) et tout récemment de la proposition de loi sur les JO 2024. Nous avons entamé la préparation d'une **note détaillée sur la vidéosurveillance automatisée**, ses aspects techniques, politiques et juridiques, afin qu'elle soit envoyée aux élu·es avant leur vote sur le projet de loi olympique dans les premières semaines de 2023²⁰. De la même manière, nous avons envoyé aux parlementaires en début d'année une lettre exposant les raisons pour lesquelles selon nous il fallait refuser de transposer le règlement de censure terroriste européen dans le droit français. **Nous avons aussi répondu à une consultation officielle de la CNIL, concernant la vidéosurveillance automatisée**²¹. En parallèle, nous avons appelé le public à y répondre aussi, dans le cadre d'une contre-consultation populaire, et ce sont plus de 170 réponses que nous avons transmis à la CNIL concernant la vidéosurveillance automatisée. Nous avons aussi eu en septembre une **rencontre avec la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR)**.

Au niveau européen, notre travail a cette année été plus léger, nous avons surtout suivi l'évolution des discussions sur le **règlement sur l'intelligence artificielle** pour obtenir l'interdiction de la surveillance biométrique dans l'espace public, le « Digital Services Act » et la « Child sexual abuse regulation » via notre travail avec le réseau EDRi dont nous sommes membres, mais sans aller nous-même à la rencontre des élu·es européen·nes.

Nos modes d'action continuent donc à être assez diversifiés, et nous évoluons toujours en **équilibre entre action légaliste/institutionnelle et action contestatrice/revendicatrice**. Cet équilibre est souvent délicat, parfois périlleux, et le maintenir demande pas mal d'énergie et de discussions internes animées, mais il nous paraît aujourd'hui indispensable pour tenter de faire bouger les choses.

EVOLUTION DE L'ORGANISATION

En terme d'organisation, les choses ont quelque peu bougé pour La Quadrature du Net en 2022 : suite au départ de Martin Drago fin 2021 c'est Noémie Levain, ancienne stagiaire de La Quadrature et depuis membre bénévole, qui a repris le poste de juriste laissé vacant. Nous avons aussi, lors de notre assemblée générale d'avril, adopté un texte préparé en 2021, concernant nos « **méthodes agréables de travail** ». Lors de notre AG de fin novembre, nous avons entamé la **révision de notre « revue stratégique »** (la dernière datant de fin 2017), afin notamment de voir quels changements dans notre manière de nous organiser et dans nos méthodologies de travail pourraient le mieux **accompagner l'évolution de nos actions et amplifier notre influence**. Cette réflexion toujours en cours est bien avancée, et nous espérons la mener à bien d'ici l'Assemblée générale du printemps 2023. Cette dernière AG a aussi été le cadre du lancement de plusieurs groupes de travail internes, concernant la prévention des conflits et la médiation, les ressources humaines, la mise à jour de notre règlement financier, le fonctionnement de notre équipe technique. Ces différents groupes avanceront dans leur travail en 2023.

20 <https://www.laquadrature.net/wp-content/uploads/sites/8/2023/01/Dossier-VSA-LQDN.pdf>

21 <https://www.laquadrature.net/wp-content/uploads/sites/8/2022/03/Reponse-consultation-CNIL.pdf>

Nous avons cette année accueilli une **stagiaire en informatique**, pour un stage de deux mois et demi. Elle a travaillé à l'amélioration d'un de nos outils, le « carré ». Coté technique, le travail de réorganisation de notre **infrastructure technique** et de **diversification de nos hébergements** s'est poursuivi, et nous avons entamé le process d'ouverture d'un **nouveau forum**, qui sera ouvert au public au printemps 2023.

Comme tous les ans depuis 2018, nous avons tenu deux **assemblées générales**, en avril et en novembre. Ce sont toujours des moments majeurs pour la vie de notre association, tant les moments pour se retrouver toutes et tous ensemble sont difficiles à trouver, et la richesse des discussions lors de ces deux week-end d'AG nous porte et nous donne de l'énergie pour les mois qui suivent. Nous avons aussi, pour la deuxième année consécutive, organisé un **camp d'été** en juillet dans les Cévennes, l'occasion de discuter et de débattre hors du cadre des AG, sans prise de décision et en invitant des personnes extérieures à l'association. Nous avons poursuivi nos **réunions mensuelles membres-équipe opérationnelle**, qui sont des moments permettant certaines prises de décision et ajustements entre deux AG. Nous avons par contre mis un terme aux réunions mensuelles avec les bénévoles, n'ayant pas réussi à trouver le format idéal et n'arrivant pas à trouver les ressources pour les animer correctement. Elles avaient été lancées en septembre 2021, mais la dernière réunion a eu lieu en avril 2022. Nous organisons cependant toujours des **apéros mensuels** dans nos locaux, qui sont toujours beaucoup appréciés.

Cette année 2022 a aussi été celle de la sortie d'un **ouvrage sur l'histoire de La Quadrature du Net** de ses combats, co-écrit par trois membres et un salariée de l'association²². Véritable plongée dans les combats de ces quinze dernières années pour les droits et libertés numériques, ce livre connaît un bon succès, et sortira bientôt en accès libre en ligne.

Enfin, l'année s'est achevée avec notre traditionnelle **campagne de soutien**, que nous avons imaginée en forme de bilan, en quelque sorte pour accompagner ce livre « Internet et libertés ». Pendant huit semaines nous avons publié **sept courtes vidéos faisant le bilan des grands combats de La Quadrature**, ainsi que de nombreuses publications sur les réseaux sociaux pour les accompagner²³. La campagne s'est achevée début 2023 avec la publication d'une vidéo « et en 2023, on fait quoi ? », et elle a pour le moment donné de bons résultats. Cependant, nous restons en « campagne permanente » et appelons les gens à nous soutenir tout au long de l'année.

Sur le plan financier, nous avons voulu commencer l'année 2022 avec une **communication la plus transparente possible sur nos finances**, par la publication d'un article sur le sujet²⁴. Nous souhaitons mettre en avant le fait que ce sont essentiellement les dons des particuliers qui nous permettent de poursuivre nos actions, mais aussi rappeler aux personnes qui nous soutiennent ou qui souhaiteraient le faire la non déductibilité fiscale des dons qui nous sont faits (et le pourquoi de cette non-déductibilité). Nous avons toujours un **soutien solide de quelques fondations** : nous sommes actuellement soutenu-es par la Fondation pour le progrès de l'homme et par Un Monde par tous, et nous avons eu un financement ponctuel de l'European center for not-for-profit law (ECNL), dans le cadre d'un rapport sur les mesures de surveillance liées au COVID en France. En 2022 nous avons mis un terme au soutien que nous recevions de l'Open society foundations (OSF), d'un commun accord avec eux. Cependant, suite aux discussions de notre dernière AG et à notre souhait de développer l'association et ses actions dans le cadre de la revue stratégique, nous allons très certainement retourner vers l'OSF pour 2023, tout en cherchant à diversifier nos financements.

22 <https://www.laquadrature.net/2022/09/12/la-quadrature-du-net-a-quinze-ans-quinze-ans-deja/>

23 <https://www.laquadrature.net/donner/> et <https://www.laquadrature.net/2022/11/15/la-quadrature-lance-sa-campagne-de-soutien-pour-2023/>

24 <https://www.laquadrature.net/2022/01/14/ni-subventions-ni-deductibilite-fiscale-la-quadrature-ne-tient-presque-que-par-vos-dons/>

* 14 janvier : <https://www.laquadrature.net/2022/01/14/ni-subsventions-ni-deductibilite-fiscale-la-quadrature-ne-tient-presque-que-par-vos-dons/>

* 12 septembre : <https://www.laquadrature.net/2022/09/12/la-quadrature-du-net-a-quinze-ans-quinze-ans-deja/>

* 15 novembre : <https://www.laquadrature.net/2022/11/15/la-quadrature-lance-sa-campagne-de-soutien-pour-2023/>

La Quadrature en quelques chiffres

* nombre de membres au 31 décembre 2022 : 20

* nombre de salarié-es au 31 décembre 2022 : 7

* nombre de stagiaires accueilli-es en 2022 : 1

* nombre d'articles publiés sur le site LQDN en 2022 : 38 (dont 25 sur la surveillance) – pour info en 2021 on avait oublié une soixantaine d'articles sur le site

* nombre d'article publiés sur le site TKPL en 2022 : 21 (dont 6 uniquement sur le site TKPL)

* nombre d'abonné-es à la newsletter (liste Actu) : 9272

* nombre d'abonné-es à la liste Discussion : 1153

* nombre d'abonné-es au compte Mamot : 27 781

* nombre d'abonné-es au compte Twitter : 104 807

* nombre d'abonné-es au compte Facebook : 42 000

QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2023

Il est toujours difficile de tenter l'exercice qui consiste à poser les lignes directrices de ce que sera l'activité d'une structure telle que La Quadrature du Net, tant notre activité est aussi dépendante d'un contexte politique et social changeant. Mais quelques grandes directions peuvent être tracées, concernant notamment les priorités que nous avons identifiées pour 2023.

Surveillance policière

Au vu de l'évolution du contexte dans lequel nous agissons, il est certain que les **questions de surveillance** continueront à nous occuper grandement : la tendance à laquelle nous assistons depuis 2014/2015 est celle de velléités toujours plus grandes de surveillance, de contrôle et de fichage, doublée d'une fuite en avant vers toujours plus de solutionnisme technologique. Il est clair que malheureusement **notre initiative Technopolice a encore de beaux jours devant elle.**

Ainsi, parmi les quelques sujets identifiés comme centraux pour l'année qui vient, on trouve les questions de **surveillance policière**, et notamment la question de la **vidéosurveillance automatisée (VSA)**. Une proposition de loi concernant les Jeux olympiques de Paris 2024 est actuellement (janvier 2023) discutée au Sénat, et le sera ensuite à l'Assemblée nationale. Elle prévoit notamment de légaliser, dans son article 7, l'utilisation de la VSA dans le cadre de ces jeux mais aussi de toute manifestation festive du même genre, et ce jusque juin 2025. Il est d'ors et déjà prévue une autre loi par la suite, courant 2023, qui viendra pérenniser dans le droit commun ce que cette loi JO envisage de légaliser. Nous lançons donc actuellement une grande campagne contre cet article 7, notre

objectif étant de le faire supprimer et donc d'empêcher la légalisation temporaire de la VSA. Il va sans dire que si nous réussissons, cette campagne aura vocation à se transformer pour faire face au retour certain de cette proposition de légalisation de la VSA. Et si nous échouons face à cet article 7, cette campagne sera ensuite amplifiée pour empêcher que le dispositif prévu jusqu'en 2025 ne soit ensuite pérennisé.

Algorithmes de contrôle social

Le second sujet que nous avons identifié comme prioritaire pour les mois qui viennent est celui des **algorithmes utilisés à des fins de « contrôle social » au sein des organismes de prestations sociales**. Si nous avons commencé, en 2022, à travailler et informer d'abord sur l'algorithme de « scoring » de la CAF (celui-ci étant le plus ancien et le mieux connu), nous souhaitons développer ce travail pour englober les autres algorithmes de la CAF mais aussi ceux d'autres administrations telles que Pôle Emploi, l'Assurance maladie ou l'Assurance vieillesse, tout en faisant le lien avec les questions de **dématérialisation**. Nous souhaitons participer à la lutte contre l'emprise toujours plus grande du numérique dans nos relations avec les administrations, pour remettre l'humain au cœur de ces organismes de « protection sociale » afin que ceux-ci remplissent réellement leur mission au lieu de déstabiliser, harceler et exclure les plus vulnérables.

Au-delà de ces deux grands sujets qui ont été actés fin 2022 comme les priorités 2023 pour La Quadrature mais qui se poursuivront au-delà de cette année, nous envisageons de nous investir ou nous ré-investir dans divers autres sujets (liste non-exhaustive) :

- * La régulation des plate-formes et la lutte contre l'hégémonie des Big Tech sur Internet,
- * La reconquête des infrastructures numériques démocratiques et respectueuses de la planète, la construction d'un Internet low-tech et centré sur l'humain,
- * La sécurisation des informations et l'auto-défense numérique pour les mouvements sociaux,
- * La (re)politisation de la question des données de santé,
- * La création du débat lors de la transposition française du règlement européen sur l'intelligence artificielle,
- * Les questions de monnaie numérique et de vie privée...